

COMMUNE DE PORT-VENDRES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 AVRIL 2023

---ooOOoo---

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze avril à neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Grégory MARTY, Maire.

**Date de la  
convocation :**

Le 7 avril 2023

**Nombre de Conseillers  
Municipaux en  
exercice :**

27

**Nombre de Conseillers  
Municipaux présents  
ou représentés :**

26

**Étaient présents :**

M. MARTY, Mme HECQUET, M. NETTI, Mme VILVET,  
M. BELLET, Mme SERRE, M. ASTIE, Mme GUILLOUET-  
GELYS, Mme CHACON, Mme ALBAREDE, M. BLIN,  
Mme MARTELL, M. CATALAN, Mme CRIADO,  
Mme ALABAU-DAIDER, M. BELTRA, Mme  
DESSEILLES

**Procurations :**

M. RASTOLL	à	Mme HECQUET
Mme RICO	à	M. BELLET
Mme RASTOLL	à	Mme CHACON
M. MARIA	à	M. MARTY
Mme RUIZ	à	Mme SERRE
M. FERNANDEZ	à	M. ASTIE
M. MUCCHIELLI	à	M. NETTI
M. BLAY	à	Mme VILVET
Mme AMITRANO	à	Mme DESSEILLES

**Absent :** M. LENFANT

**TRAME UNIQUE**

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 16 mars 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Madame Monica GUILLOUET-GELYS est nommée Secrétaire de séance.

<p style="text-align: center;"><b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b>  <b>Département des</b>  <b>Pyrénées-Orientales</b>  <b>Commune de PORT- VENDRES</b>  <b>Séance du Conseil Municipal</b>  <b>14 avril 2023</b>  <b>Trame Unique</b></p>	<p style="text-align: center;">CLASSEMENT ISSU  DE LA  NOMENCLATURE  « ACTES »  4.1</p>	<p style="text-align: center;">DELIBERATION  MUNICIPALE  <b>N°27-2023</b></p>
<p style="text-align: center;"><b><u>OBJET</u> : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE</b></p>		

Monsieur le Maire,

**RAPPELLE QUE** le tableau des effectifs d'une Collectivité est un outil incontournable de la gestion du personnel. Il concerne les emplois de fonctionnaires stagiaires et titulaires et les emplois contractuels de droit public.

**PRECISE QU'**il évolue en fonction des besoins de la Collectivité et il est nécessaire de tenir compte d'une actualisation liée à l'évolution de carrière de certains agents ainsi qu'à la mobilité professionnelle.

**DIT QU'**afin de permettre l'évolution des carrières des agents par avancements de grade à l'ancienneté, le transfert par voie de mutation de deux agents du CCAS vers la ville de Port-Vendres et de satisfaire aux besoins de remplacements d'agents placés en congé longue maladie, il est proposé de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

**A) Création de 6 emplois statutaires :**

- 1 poste de Rédacteur Principal de 2ème classe ;
- 1 poste de Brigadier-Chef de Police Municipale ;
- 1 poste d'Adjoint Animation Principal de 1ère classe ;
- 1 poste d'Adjoint Administratif Territorial ;
- 2 postes d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires et de 20h hebdomadaires ;

**B) Suppression de 3 emplois statutaires :**

- 1 poste de Brigadier-Gardien de Police Municipale ;
- 1 poste de Rédacteur territorial
- 1 poste d'Adjoint Animation Principal de 2ème classe

**VU** l'avis favorable du Comité Social Territorial réuni en date du 13 avril 2023.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DECIDE**

**DE CREER** 6 emplois statutaires :

- 1 poste de Rédacteur Principal de 2ème classe ;
- 1 poste de Brigadier-Chef de Police Municipale ;
- 1 poste d'Adjoint Animation Principal de 1ère classe ;
- 1 poste d'Adjoint Administratif Territorial ;
- 2 postes d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires et de 20h hebdomadaires ;

**DE SUPPRIMER** 3 emplois statutaires :

- 1 poste de Brigadier-Gardien de Police Municipale ;
- 1 poste de Rédacteur territorial
- 1 poste d'Adjoint Animation Principal de 2ème classe

**DE MODIFIER** le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au Registre.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,  
Grégory MARTY



Acte rendu exécutoire après  
Télétransmission en Préfecture le : 20/04/2023  
et publication ou notification du : 20/04/2023  
Affichée du : 20/04/2023 au : 20/06/2023  
Publication sur le site internet de la ville le : 20/04/2023

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.*

Accusé de réception en préfecture  
066-216601484-20230414-DCM27-2023-DE  
Date de télétransmission : 20/04/2023  
Date de réception préfecture : 20/04/2023

/2023